

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **jeudi 29 mars 2018** à compter de **11 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Était absent :

Monsieur Vincent Brochu, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. COMMUNICATIONS ET CULTURE**
 - 2.1 Autorisation à la responsable des communications à déposer pour et au nom de la Ville de Coaticook une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM-MADA, volet 2) pour l'installation d'un monte-personne au Pavillon des arts et de la culture
- 3. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 3.1 Réquisition numéro 2018-15 au montant de 97 104,23 \$, pour l'achat de différents relais de protection et équipements pour le bâtiment de contrôle du poste de distribution 120kV
- 4. RÈGLEMENTS**
 - 4.1 Adoption du règlement numéro 18-26 (2018) établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2018 et refondant le règlement numéro 18-25 (2017)
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

18-03-34482

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 18-03-34482

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. COMMUNICATIONS ET CULTURE

18-03-34483

- 2.1 AUTORISATION À LA RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS À DÉPOSER POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE COATICOOK UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM-MADA, VOLET 2) POUR L'INSTALLATION D'UN MONTE-PERSONNE AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

RÉSOLUTION 18-03-34483

CONSIDÉRANT l'existence du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) qui vise à offrir une aide financière aux municipalités engagées dans la démarche MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

CONSIDÉRANT que le programme a pour but d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif 1 au sein de leur communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- D'autoriser la responsable des communications à déposer pour et au nom de la Ville de Coaticook une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM-MADA, volet 2) pour l'installation d'un monte-personne au Pavillon des arts et de la culture; ET
- De confirmer que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SERVICES EXTÉRIEURS

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 18-03-34484** 3.1 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-15 AU MONTANT DE 97 104,23 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE DIFFÉRENTS RELAIS DE PROTECTION ET ÉQUIPEMENTS POUR LE BÂTIMENT DE CONTRÔLE DU POSTE DE DISTRIBUTION 120KV

RÉSOLUTION 18-03-34484

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à l'achat de différents relais de protection et équipements pour le bâtiment de contrôle du poste de distribution 120kV ;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion de politique contractuelle, soit celle de la compagnie Pro-Tech Power Sales inc. au montant de 97 104,23 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la Ville peut se soustraire au principe d'appel d'offres puisque le fournisseur est le seul en mesure de fournir les matériaux, le matériel ou les services après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicable à la municipalité ou lorsque le contrat a pour objet la fourniture de services professionnels visés à l'article 573.3.0.2, dans le territoire du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Pro-Tech Power Sales inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-15 pour l'achat de différents relais de protection et équipements pour le bâtiment de contrôle du poste de distribution 120kV auprès de la compagnie Pro-Tech Power Sales inc. au montant de 97 104,23 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt 29-188 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

- 18-03-34485** 4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-26 (2018) ÉTABLISSANT LES NOUVEAUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ À COMPTER DU 1ER AVRIL 2018 ET REFONDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-25 (2017)

RÉSOLUTION 18-03-34485

CONSIDÉRANT que la charte de la Ville de Coaticook et ses amendements prévoient l'exploitation d'un service d'électricité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook achète d'Hydro-Québec une grande partie de l'électricité qu'elle distribue aux consommateurs;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit subir les modifications de tarifs d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que la greffière a demandé d'être dispensée de la lecture du règlement numéro 18-26 (2018) lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil de la Ville de Coaticook au moins deux jours francs avant son adoption;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 18-26 (2018) établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2017 et refondant le règlement numéro 18-25 (2017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

18-03-34486

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 18-03-34486

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière